



## EURO-PP - UNITE émet des green bonds à tirage fragmenté

La société familiale spécialisée dans les énergies renouvelables UNITE a bouclé début février une émission d'obligations «vertes» (green bonds) de 10 millions d'euros. Cette ligne de financement pourra être tirée en plusieurs fois, une première sur le marché de l'Euro-PP !

Après notamment Akuo, Albioma et La Foncière Verte, c'est au tour d'UNITE d'animer le marché privé des obligations «vertes» (green bonds). La société spécialisée dans les énergies renouvelables, créée en 1985 et qui a réalisé un chiffre d'affaires de 25 millions d'euros en 2014, a levé début février 10 millions d'euros sous cette forme. «Nous avons décidé de procéder à cette opération afin de pouvoir mener à bien plusieurs chantiers industriels au cours des trois prochaines années, explique Etienne d'Alauzier, directeur financier d'UNITE. Notre modèle consiste en effet à apporter en fonds propres environ 25 % du budget total de chacun de nos projets et de compléter ce financement avec des crédits bancaires et, prochainement, avec du crowdfunding (voir encadré).»



**«Ce mode de financement va nous permettre d'aligner le rythme de nos entrées de cash sur celui de nos investissements.»**

Etienne d'Alauzier, directeur financier

### Une émission obligataire parallèle... sur une plateforme de crowdfunding !

Concomitamment à la mise en place de son Euro-PP, UNITE a entrepris de récolter 500 000 euros sur le site de financement participatif (crowdfunding) Lumo. «Cette opération vise notamment à augmenter notre notoriété auprès des particuliers, qui représentent la majeure partie de notre clientèle finale», explique Etienne d'Alauzier, directeur financier de la société. Si l'intégralité de cette somme n'a pas encore été souscrite, les obligations qui seront émises lors du bouclage de l'opération devraient être assorties d'un coupon compris entre 3 et 5 % et afficher une maturité comprise entre 9 et 15 ans.

Comme l'entreprise, détenue majoritairement par la famille des fondateurs et le management, ne souhaitait pas ouvrir son capital, elle s'est vu conseiller par l'un de ses partenaires bancaires de se tourner vers le marché des Euro-PP. «Nous avons été particulièrement intéressés par l'opportunité de lever de la dette remboursable in fine car, à la différence des crédits amortissables, cet instrument allait nous permettre de disposer de davantage de trésorerie mobilisable durant la durée de notre emprunt», souligne Etienne d'Alauzier. Plutôt que de procéder à une émission obligataire «classique», la société a toutefois décidé d'émettre des green bonds.

### Un coupon compris entre 4 et 5 %

Cette solution présentait plusieurs avantages pour elle. «Le choix de recourir à ce type de titres allait en effet permettre à UNITE d'avoir accès à des investisseurs qui affichent une volonté d'allouer une partie de leurs encours à des placements de type ISR, explique Laurence Mouratille-Lévy, directeur au sein de l'équipe global capital markets de la Société Générale. En outre, la documentation à fournir aux prêteurs potentiels, qui comprend principalement les comptes, les prévisions financières et le plan de développement à moyen terme de l'entreprise, n'a pas eu besoin de faire l'objet de compléments spécifiques significatifs. L'activité de l'entreprise suffit en effet amplement à justifier le caractère écologique de

ce placement.» Seule contrainte, l'entreprise devra fournir un reporting détaillé portant sur l'utilisation des fonds levés, afin de prouver qu'ils auront bel et bien été alloués à des projets liés au développement durable.

Mais cette opération présente en outre une autre particularité : UNITE pourra en effet récolter la somme qu'il vient de sécuriser... en plusieurs temps ! Ce modus operandi, déjà utilisé sur le marché obligataire privé américain (US-PP) mais qui ne l'avait jamais été sur celui des Euro-PP, vise à permettre à l'entreprise d'aligner le rythme de ses entrées de cash sur celui de ses investissements.

De plus, il est avantageux en matière de coût de la dette. «Nous ne verserons logiquement des coupons, qui se situent entre 4 et 5 %, que sur les lignes tirées, uniquement durant la période comprise entre leur activation et leur remboursement, prévu fin 2021», détaille Etienne d'Alauzier. Proposé par le fonds de place Novi 2, géré par Idinvest et qui a souscrit l'intégralité de l'emprunt d'UNITE, cet aménagement comporte tout de même quelques contraintes. La société ne pourra pas réaliser plus de cinq tirages et l'intégralité de la somme devra être levée d'ici 12 mois. Avec les 10 millions d'euros qu'elle vient de sécuriser, UNITE dispose désormais des fonds nécessaires pour préparer la construction de deux parcs éoliens et la rénovation de cinq centrales hydroélectriques. ■

Guillaume Clément